

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Hélène Hiroux

<https://www.cadre21.org/membres/700fdf475d69d8856b39a4aa>

Date d'obtention : 2020-11-25 22:21:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Recueillir de l'information auprès de l'élève qui fait part d'une situation impliquant un ou des sextos à l'aide du questionnaire
 2. Évaluer le caractère impulsif ou malveillant du geste posé
 3. En cas de geste malveillant, confisquer le téléphone cellulaire pour freiner la propagation de sexto et contacter le service de police
 4. En cas de geste impulsif, rencontrer les autres élèves impliqués à l'aide du questionnaire, et communiquer avec le policier socio-communautaire
- En aucun cas, il ne faut pas consulter les images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Lorsqu'un parent vient nous voir avec une situation qui ne semble pas liée à l'école, il faut le diriger vers le service de police.
- L'école n'est pas mandataire du service de police et ne peut enclencher une démarche à leur demande.
- Lorsqu'un élève se plaint d'une situation de Sexto en lien avec un jeune qui ne vient pas dans notre école (ou un adulte), il faut tout de même faire le questionnaire et ensuite diriger l'élève vers le bon service (ex: police)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate est de gérer un élève jugé malveillant, qui refuse de collaborer. Cela peut entraîner de la confrontation. Il est également possible que les parents de cet élève ne collaborent pas et deviennent des acteurs problématiques dans la situation.

Il faut donc s'assurer de bien respecter les étapes d'intervention, documenter le tout et s'adjoindre rapidement l'aide de la police pour démontrer à l'élève et à ses parents que ce n'est pas une question de jugement ou d'opinion, mais bien une question de non-respect de la loi.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

